

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 7 JUILLET 2023

L'AN 2023, le 7 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président.

MM. CREMONT et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. CREMONT

Absent : M. DELHAYE, Administrateur.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint
Mme PLANCKAERT, MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs de services.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – NPNRU SAINT-CRÉPIN - OPÉRATION LAMARTINE-MARCOTTE - AVENUE DE PASLY - PLACE LAMARTINE - RUE MARCOTTE - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS AVEC MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE ET COMMERCE EN RDC ET CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SEMI-INDIVIDUELS EN ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ ET AMENAGEMENT DU SITE : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION

Par délibération du 22 juillet 2015, le Bureau de l'OPH de l'Aisne a décidé de procéder à des études de faisabilité sur les projets ANRU du quartier Saint-Crépin dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Par délibération du 27 novembre 2018, le Bureau de l'OPH de l'Aisne autorise le Directeur général de l'OPAL à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la Convention NPNRU et des projets inscrits à la Convention, cette dernière ayant été signée par l'OPH de l'Aisne et ses partenaires institutionnels le 16 octobre 2019.

Un premier projet de construction d'un immeuble de 15 logements avec 2 locaux professionnels en rez-de-chaussée a fait l'objet d'études d'un maître d'œuvre. Malgré des échanges de plusieurs mois avec ce dernier et dans l'attente de solutions techniques restées sans réponses, le contrat de maîtrise d'œuvre a été résilié le 4 mai 2023.

Par ailleurs, la Ville de Soissons a validé la suppression du projet de nouvelle rue entre la rue Marcotte et l'avenue de Pasly, projet initialement prévu dans le cadre du NPNRU pour la desserte d'une partie des futurs 17 logements en accession construits par l'OPH de l'Aisne.

En complément, la Ville de Soissons finalise son projet d'aménagement de l'avenue de Pasly et de stationnement pour la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle à l'emplacement de l'immeuble de l'OPH de l'Aisne au 65 avenue de Pasly, immeuble voué à une démolition prochaine.

Vu l'évolution des aménagements et vu les délais d'engagement financier dans le cadre de la convention ANRU (et son avenant), il est souhaitable de relancer le projet initial de construction des 15 logements et des 2 locaux professionnels en y associant la construction des 17 logements en accession et l'aménagement du site en lien avec les aménagements de la Ville de Soissons.

Dans le cadre de cette importante opération de construction et afin de réduire les délais d'études, il est envisagé de passer par un marché de conception-réalisation.

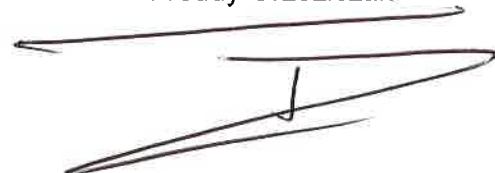
Il est donc proposé au Bureau :

- de procéder au lancement de marché de Conception-Réalisation prévu par l'article L. 2172-2 du code de la commande publique,
- de décider d'indemniser les 3 candidats sélectionnés pour remettre une offre à hauteur de 30.000 € TTC.
Cette indemnité constituera une avance sur honoraires du lauréat du marché de Conception-Réalisation et sera déduite du montant de son marché.
- de lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs au bon déroulement de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer**BUREAU-3932**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-13T15-49-00.04 (MI246400852)**Identifiant unique de l'acte :** 002-423119395-20230707-BUREAU-3932-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : SOISSONS - NPNRU SAINT-CRÉPIN OPÉRATION LAMARTINE-MARCOTTE
AVENUE DE PASLY - PLACE LAMARTINE - RUE MARCOTTE -
CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS
LOCATIFS AVEC MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIO**Certifié
Conforme**
ET COMMERCE EN RDC ET CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS
SEMI-INDIVIDUELS EN ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ ET AMENAGEMENT
DU SITE : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION

Date de décision : 07/07/2023

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** N.3932 - SOISSONS - NPNRU ST-
CRÉPIN - OPÉR. LAMARTINE-
MARCOTTE - LANC. MARCHÉ
CONCEP REAL.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

PréparéDate **13/07/23** à **15:48**Par **HERMI Farida****Transmis**Date **13/07/23** à **15:49**Par **HERMI Farida****Accusé de réception**Date **13/07/23** à **15:56**